

14.06.2021 – 11:04 Uhr

## Société Suisse des Entrepreneurs: L'optimisation de l'obligation d'annoncer les postes vacants tarde

Zurich (ots) -

Dans sa forme actuelle, l'obligation d'annoncer les postes vacants n'a pas l'effet escompté. C'est ce qui ressort du rapport de monitoring publié aujourd'hui par le SECO. La SSE estime que l'obligation d'annoncer les postes vacants pourrait devenir un outil efficace, à condition que le SECO apporte des améliorations comme la collecte des données numériques, réclamée depuis des années par les entrepreneurs, pour exempter de l'obligation d'annoncer les postes vacants les métiers confrontés à une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La motion "Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base" déposée pendant la session d'été en cours par le Conseiller aux États Hans Wicki soutient cette demande. Elle s'inscrit dans la logique d'une motion déposée par le Conseiller national Christian Wasserfallen en 2019 qui n'a toujours pas été traitée, ce qui est d'autant plus inacceptable au regard des conclusions du rapport de monitoring.

La Société Suisse des Entrepreneurs déplore depuis des années que l'obligation d'annoncer les postes vacants ne soit pas adaptée à la pratique pour les métiers de la construction en raison de la qualité insuffisante de la collecte des données et des retards dans la numérisation des enquêtes auprès des travailleurs. Le rapport de monitoring "Évaluation des résultats de l'obligation d'annoncer les postes vacants", publié aujourd'hui par le Secrétariat d'État à l'économie SECO, montre qu'il n'y a pas de preuve de l'efficacité du régime pour l'ensemble de l'économie. Il n'y a pas non plus de preuve statistique que l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les métiers concernés ait un effet sur le chômage ou sur l'immigration. Pour la SSE, cela démontre que l'optimisation numérique de l'obligation d'annoncer les postes vacants tarde. Il est d'autant plus inacceptable que la motion Wasserfallen "Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base" déposée en 2019 n'ait toujours pas été traitée par le Parlement. La SSE se félicite de la motion du Conseiller aux États Hans Wicki, président de constructionsuisse, déposée pendant la session d'été en cours. Il est grand temps que le politique et l'administration fédérale se penchent enfin sur ce dossier important.

### Les données se réfèrent en premier lieu aux auto-déclarations des demandeurs d'emploi

Le Secrétariat d'État à l'économie SECO et l'Office fédéral de la statistique OFS déterminent si le taux de chômage dans une profession est supérieur ou inférieur au seuil des 5 % en se référant en premier lieu aux auto-déclarations des demandeurs d'emploi. Si une personne se dit qualifiée dans le cadre de la collecte de données de base de l'OFS ou lors de son inscription au chômage, cette information n'est pas vérifiée actuellement. En outre, il n'existe aucune aide pour la saisie précise des professions, comme une liste des désignations professionnelles traduite en différentes langues, qui donnerait une orientation aux personnes concernées lors de l'inscription au chômage. De même, il n'y a pas de contrôles systématiques des auto-déclarations par la Confédération, les cantons ou les Offices régionaux de placement (ORP).

### Traiter rapidement les motions

La qualité insuffisante et le retard pris dans la numérisation lors de la collecte des données des demandeurs d'emploi ont pour conséquence que de nombreux métiers de la construction, comme celui de constructeur de routes CFC ou des conducteurs de machines de chantier formés à des catégories d'engins spécifiques, sont soumis à l'obligation d'annoncer les postes vacants, bien qu'ils soient confrontés à une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. La Société Suisse des Entrepreneurs demande que les deux motions visant une meilleure collecte des données soient traitées rapidement pour éviter que la qualité insuffisante et les méthodes de collecte de données obsolètes engendrent une charge bureaucratique additionnelle.

Contact:

Bernhard Salzmann  
responsable Politique + Communication de la SSE  
Tél.: +41/78/762'45'31  
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100872542> abgerufen werden.